



Exonération droits de donation

Par **dahu**, le **03/12/2011** à **14:06**

Bonjour,

ma mère (83 ans) ma fait une donation de 40 000 € en juin 2005 (numéraire).

Elle souhaite me faire une nouvelle donation.

Compte tenu de la nouvelle loi de 2011, combien peut-elle me donner en toute exonération de droits ?

Application possible du système de lissage pour les dernières donations comprises entre 6 et 10 ans ?

Merci par avance.